

Appel à projets – Burkina Faso

Date limite : 08 Avril 2022

La problématique

Le Burkina Faso, un pays de 22 millions d'habitants, est l'un des pays les plus pauvres au monde avec un PIB de 14 milliards de dollars, un taux d'extrême pauvreté de 40 % et un IDH de 182/189. Bien que la communauté internationale et le gouvernement aient fait des efforts considérables pour réduire la pauvreté et développer l'économie, les multiples défis auxquels le pays fait face font que la croissance reste trop faible pour améliorer le niveau de vie.

Le Burkina Faso a également une croissance démographique très dynamique et une population très jeune dont 64% a moins de 25 ans avec un âge moyen de 18 ans. Au cours des dernières années, la population en âge de travailler a augmenté en moyenne de 0,6 million par an alors que le nombre de nouveaux emplois créés chaque année reste très insuffisant face à cette demande.

La jeunesse se déplace de plus en plus vers les centres urbains avec 31 % de la population vivant désormais dans les villes.

Une main-d'œuvre peu qualifiée mais en croissance, une faible création d'emplois et une faible culture entrepreneuriale ont conduit à une faible croissance et constituent l'un des principaux obstacles empêchant le Burkina Faso de développer son vrai potentiel économique. Les établissements d'éducation et les programmes de formation professionnelle produisent des résultats limités et les nouveaux arrivants sur le marché du travail sont mal préparés aux compétences

techniques et générales requises pour les emplois disponibles.

Ce phénomène de faible demande d'emploi et d'inadéquation des compétences engendre des chiffres de chômage alarmants ; dans les zones urbaines, le chômage des jeunes est estimé à 25 % alors que ce taux reste moins élevée dans les zones rurales qui comptent plus d'emplois informels (temporaires) dans le secteur agricole.

Nous observons plusieurs obstacles qui constituent des défis clés à l'emploi des jeunes au Burkina Faso notamment : Une faible création d'emplois, un manque d'inclusion, une inadéquation des compétences, des entités publiques faiblement structurées, un environnement difficile pour les entrepreneurs ainsi qu'une mauvaise qualité des emplois. Des mesures sont nécessaires pour stimuler la croissance économique, lutter contre l'inadéquation des compétences sur le marché du travail, lutter contre l'exclusion des femmes et des jeunes de la population active et améliorer la décence des emplois existants. Le CFYE se focalise sur le co-financement d'initiatives ayant un impact à court et moyen termes, qui tiennent compte des barrières structurelles et testent des approches innovantes avec des effets d'entraînement au niveau macroéconomique. Notre objectif est de contribuer à créer plus d'emplois pour les jeunes.

L'Appel à projets:

Sur la base de l'étude menée sur le Burkina Faso et des discussions tenues avec de multiples parties prenantes dans le pays, notre appel à solutions vise deux principales thématiques : les prestataires de services financiers (PSFs) et les zones rurales.

Pour plus d'informations sur le processus de sélection des partenaires et les thèmes sélectionnés, veuillez vous référer à notre étude de recherche.

Notre objectif est de travailler avec des PSFs ou/et des entreprises sociales ou/et des ONGs dans des secteurs de croissance clés, mettant en œuvre des solutions durables pour la création d'emplois, l'amélioration de la décence du travail, et qui répondent aux aspirations des jeunes et développent la sensibilité au genre en opérant sous le respect des exigences et de la législation du travail du Burkina Faso.

Tenant compte des spécificités du Burkina Faso et de la nouvelle approche par pays du CFYE, nous recherchons des partenaires de mise en œuvre capables de gérer les co-investissements des projets sélectionnés. Chaque projet doit correspondre aux critères d'éligibilité du Fonds,

passer par un processus de sélection et souscrire aux objectifs du fonds.

Notre objectif est d'avoir un impact sur des emplois décents pour les jeunes du pays, en particulier les femmes à travers un soutien financier et technique complémentaire aux acteurs qui travaillent avec des PME à fort potentiel dans divers secteurs, notamment dans les zones rurales, et qui ont un réseau local et des compétences nécessaires pour une gestion réussite des projets.

Notre appel à projets au Burkina Faso a été lancé le **1^{er} Mars 2022** :

- **Le 1^{er} Mars** : Nous organiserons un webinaire d'information pour officiellement lancer l'appel à projets au Burkina Faso. Un enregistrement de ce webinaire est disponible ici.
- **Le 18 Mars** : Nous organiserons un deuxième webinaire pour vous fournir des informations détaillées sur le processus de candidature et de soumission de vos notes conceptuelles.
- La date limite pour soumettre les notes conceptuelles est fixée **au 8 Avril 2022**.

Les Axes:

L'aperçu ci-dessous concerne les critères d'éligibilité des candidats. Il est à noter que le Fonds est relativement flexible quant à l'application de ces critères. Notre principal objectif est de nous engager avec des partenaires qui ont une expérience décente dans l'exécution de projets et d'investir dans des activités qui génèrent un nombre d'emplois adéquat pour les jeunes.

Nous invitons toutes les organisations, projets et entreprises intéressés à contacter le CFYE.

Il est également possible d'organiser des réunions avec notre équipe afin d'examiner l'éligibilité de votre organisation ou de discuter des moyens d'améliorer et adapter votre projet aux exigences du CFYE.

Plus d'informations sur les thématiques d'intérêt sont également incluses dans notre rapport d'étude de cadrage.

Les critères d'éligibilité :

1. **Principes directeurs** : Vous devez adhérer aux principes directeurs et aux priorités du CFYE.
2. **Critères d'exclusion** : Le projet et les organisations engagées dans la réalisation du projet doivent se soumettre aux critères d'exclusion de la FMO.
3. **Critères opérationnels**:
 - Le candidat principal, ou au moins, un des partenaires du consortium, doit avoir une présence locale et opérationnelle dans le pays d'intervention ou un historique d'activités démontré au cours des 5 dernières années.
 - Le demandeur doit être en mesure de commencer les activités du projet en octobre 2022, au plus tard.
4. **Profil du candidat** :
 - Nous sommes ouverts à des réponses/solutions au challenge développés par des consortiums ou des partenariats.
 - Nous encourageons vivement les candidatures des entreprises du secteur privé, des entreprises sociales et des ONGs. Nous estimons que la participation du secteur privé est le moyen le plus efficace de développer et de tester des solutions basées sur le marché et qui répondent au défi de l'emploi des jeunes.
 - Les accélérateurs d'entreprises / incubateurs et les investisseurs d'impact sont également éligibles.
 - Nous marquons notre préférence pour les petites et moyennes entreprises (PMEs) à croissance rapide.
5. **Type d'emploi** : Les projets doivent privilégier l'emploi rémunéré ou l'emploi indépendant partiel (travail avec des mandataires).
6. **Décence des emplois** : Pour tout emploi créé, matché ou amélioré, la rémunération mensuelle moyenne doit être au-dessus du niveau de subsistance minimum, ne doit pas dépasser les 48 heures par semaine et les emplois doivent, de préférence, être maintenus pour au minimum de 6 mois.
7. **Objectifs minimums de création d'emploi** :
 - Le projet doit répondre aux critères d'éligibilité de création d'emploi à travers une combinaison de catégories du CFYE :
 - Créer, Matcher ou Améliorer. Le projet devra impacter au moins 50 emplois.
 - Des objectifs d'emploi plus élevés montrant un rapport coût-efficacité seront considérés favorablement lors de l'évaluation.
8. **Objectifs établis en matière d'égalité du genre** : Sur le nombre total d'emplois pour les jeunes créés, matchés ou améliorés, au moins 33 % devraient être réservés aux femmes. Les projets privilégiant l'inclusion des femmes auront un avantage supplémentaire lors de l'évaluation.
9. **Directives budgétaires** :
 - L'apport minimum du fonds est de 50,000 €. Cela devrait être assorti d'un co-investissement au moins égal à la contribution demandée. Pour plus d'informations sur les sources de cofinancement éligibles, veuillez consulter les directives fournies dans le manuel d'instructions de la note conceptuelle, disponible sur notre site Web.
 - La contribution demandée au CFYE doit rester dans des limites raisonnables, en cohérence avec le chiffre d'affaires annuel moyen des années précédentes de l'organisation chef de file, ou avec les revenus de l'année en cours, dans le cas d'une organisation nouvellement créée. Si le montant demandé est beaucoup plus important, il faudra donner une explication sur la manière dont l'organisation/projet sera capable de gérer le financement du CFYE et de créer une synergie avec leur

propre contribution. Des directives sur les justifications liées à la gestion financière sont disponibles dans le « Manuel d'instructions correspondant au Business Case ».

- La fourchette suggérée pour le coût de la subvention CFYE par emploi est aux alentours de 1000 euros et est calculée sur la base du (= total du co-investissement CFYE ÷ nombre total d'emplois). Les projets dont le coût par emploi est supérieur à cette base peuvent être envisagés s'ils sont justifiés par une additionnalité convaincante et réalisable (par exemple, une forte inclusion de femmes dans des emplois de haut niveau – ou une forte inclusion des jeunes dans des zones éloignées).
- Les demandes de subventions ne sont pas plafonnées, mais nous examinerons si le budget proposé est réaliste et si le candidat peut obtenir le cofinancement requis. Nous évaluerons également si le coût de la subvention par emploi est compétitif.
- Les projets qui démontrent une optimisation des ressources et une meilleure rentabilité seront considérés favorablement lors de l'évaluation.
- La contribution en nature du demandeur ne peut pas dépasser 30% de son co-investissement.
- La demande d'investissement en capital (capex) du CFYE ne doit pas dépasser 33% de l'investissement total.

10. Les jeunes : Les emplois créés, matchés ou améliorés doivent être destinés aux jeunes de 15 à 35 ans. La proposition doit démontrer que les aspirations et les besoins des jeunes ont été pris en compte durant la conception du concept.

11. Additionnalité : L'additionnalité constitue un critère décisif lors de l'évaluation des projets proposés. Le cofinancement du CFYE doit valoriser le projet proposé, c'est-à-dire que le financement est fourni pour mettre en place des activités et d'autres investissements dans l'emploi des jeunes qui n'auraient pas pu avoir lieu autrement (soit entièrement, de la même manière, dans les mêmes délais, à la même échelle, qualité ou délais). L'octroi d'un

financement par le biais d'un contrat ou d'une convention de subvention ne doit pas se substituer ou remplacer le financement de base d'une organisation, ni évincer d'autres sources de financement.

Les grandes entreprises sont également invitées à postuler mais doivent démontrer une forte additionnalité du cofinancement du CFYE.